



ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Nouveau(x) Figeacois ? La Ville vous accueille !

**Vous habitez Figeac depuis le 1^{er} janvier 2025 ?
Vous souhaitez mieux connaître la ville, ses services, ses animations ?**

La Ville de Figeac organise, environ deux fois par an, une réception d'accueil des nouveaux Figeacois. Vous souhaitez en savoir plus ? Faites-vous connaître :

***NOM DE FAMILLE** :

***PRÉNOM** :

***ADRESSE** :
..... 46100 FIGEAC

***ADRESSE MAIL** :
* informations à caractère obligatoire

Téléphone fixe et/ou mobile) :

¹Nombre de personnes au foyer :

²Age des enfants :

Date d'installation :

Un cadeau de bienvenue vous sera remis à cette occasion !

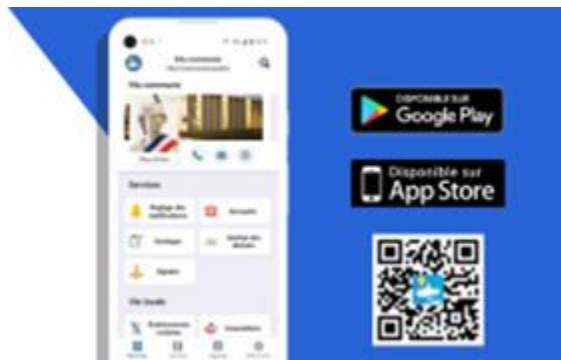
**Bulletin à retourner ou à déposer à l'Hôtel de Ville
8, rue de Colomb – 46100 FIGEAC**

ou à envoyer par courriel à cabinet.maire@ville-figeac.fr



IntraMuros

Restez connecté(e) à votre territoire !



Toutes les informations obligatoires et facultatives recueillies à partir de ce formulaire, avec votre consentement, font l'objet d'un traitement destiné à la Mairie de FIGEAC dans le but d'organiser des cérémonies d'accueil des nouveaux habitants qui informent des services de la collectivité dans le cadre de l'exercice de sa mission d'intérêt public. Le service du Cabinet du Maire est le seul destinataire de vos données, qui sont conservées jusqu'à l'issue de l'organisation de la cérémonie à laquelle vous assisterez. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation de traitement et d'opposition sur vos données, que vous pouvez exercer en contactant le service du Cabinet du Maire (Hôtel de Ville - 8, rue de Colomb 46100 FIGEAC - Tél. : 05.65.50.05.40.). En cas de difficulté, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données, le CDG46, par courriel : dpd@cdg46.fr ou par voie postale : 12, avenue Charles Pillat 46090 Pradines. Si, après l'avoir contacté, vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

¹Des cadeaux de bienvenue sont remis individuellement à l'occasion des cérémonies d'accueil des nouveaux habitants.

²Des cadeaux de bienvenue selon l'âge sont remis à chaque enfant participant aux cérémonies d'accueil des nouveaux habitants.